



Centres
Sociaux

Les centres sociaux et socioculturels de France et leur réseau

Contribution aux Assises des Territoires Ruraux : Pour des projets de territoires participatifs dans les zones rurales

La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF) regroupe en son sein plus de 1.200 centres sociaux et socioculturels, sur les 2.000 agréés par les Caisses d'Allocations Familiales. Créée en 1922, reconnue d'utilité publique depuis 1931 et agréée au titre de l'Éducation Populaire depuis 1964, la FCSF a pour projet associatif la valorisation du "métier" centre social, à travers la défense du concept d'animation globale, et la promotion d'un fédéralisme fort.

Les centres sociaux et socioculturels fédérés sont présents dans tous les différents types de territoires du paysage français : quartiers urbains, espaces péri-urbains, rurbains, zones rurales, etc. La logique qui prévaut à l'implantation d'un centre social n'est pas seulement celle d'un maillage territorial, mais plus prioritairement de la construction d'un projet bâti en concertation avec les différents acteurs d'un territoire (habitants, collectivité locale, acteurs locaux). La FCSF défend le "centre social participatif", en tant qu'espace favorisant les initiatives des habitants en réponse aux questions d'un territoire.

Les centres sociaux participent d'une fonction de veille partagée sur un territoire, et font remonter le constat des difficultés rencontrées par les habitants des zones rurales, au niveau de la pauvreté, du logement, du transport, de l'isolement, un sentiment de mise à l'écart, la disparition progressive des services publics, de l'État... Mais aussi des besoins en terme d'animation sociale et de création de liens.

Si certaines problématiques peuvent être partagées avec les zones urbaines, les zones rurales conservent des spécificités, et surtout ne bénéficient pas des mêmes volontés politiques de soutien, comme peut l'être la Politique de la Ville pour les quartiers depuis plus de 25 ans... Cependant, ce sont dans ces situations, pour et avec les habitants, que des initiatives innovantes existent, notamment dans les centres sociaux ruraux.

Depuis de nombreuses années, la FCSF anime au sein de son réseau une réflexion sur les centres sociaux en milieu rural, que ce soit pour valoriser les innovations portées, ou pour mieux mettre en réseau les structures autour de ces thématiques.

Avec la "montée en puissance" des intercommunalités (ou regroupements de communes) depuis une dizaine d'années, leur prise de compétences en matière d'action sociale (que l'on peut voir avec la création de Centres Intercommunaux d'Action Sociale), il nous apparaît nécessaire de mieux clarifier auprès de tous, et notamment les élus intercommunaux, le rôle et la plus-value des centres sociaux en matière de développement social local et de mobilisation des habitants, qui n'est pas du même ordre que le CIAS et ses compétences en matière d'action sociale auprès de bénéficiaires.

Ce sont ces enjeux qui conduisent notre réflexion en cours, et qui nous ont amené à

contribuer aux Assises des Territoires Ruraux, pour faire reconnaître et valoriser notre conception du centre social rural participatif et de son utilité sociale sur le territoire.

Le centre social rural

Le centre social participatif, tel que nous le défendons, n'est pas qu'une structure d'"offre de services", mais un foyer d'initiatives portées par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire, et reconnu par un agrément délivré par les Caisses d'Allocation Familiales.

L'utilité sociale des centres sociaux ruraux

Les centres sociaux en milieu rural ont développé, depuis de nombreuses années, des réponses adaptées, innovantes, exclusives, à des situations rencontrées par les habitants de ces territoires, que ce soit en terme de mobilité et d'accès aux services, de modes de garde et d'actions éducatives, de prévention de l'isolement et du vieillissement, d'aides solidaires, etc. Ces réponses ne sont pas seulement des services destinés à des bénéficiaires, mais bien des initiatives portées des habitants dans un projet de développement social local.

Quelques exemples de ces actions, issues des besoins locaux des habitants :

- Transport collectif solidaire à destination des personnes âgées, pour permettre leur mobilité ainsi que le maintien du lien social ;
- Animation de la vie sociale locale (fêtes de voisinage et de quartiers), de temps festifs, de promotion du terroir et de la gastronomie, etc. ;
- Développement de systèmes solidaires et d'entraide ;
- Mode de garde alternatif et occasionnel assuré par des mamies, renforcement des liens parents-enfants, halte jeux et halte garderie itinérantes ;
- Autour de la culture : bibliothèques rurales, festival cinéma ;
- Co-voiturage, transports à la demande, aide aux déplacements ;
- Support de lutte contre le repli identitaire et lutte contre l'isolement ;
- Atelier d'alimentation et diététique ;
- Espace multimédia intergénérationnel ;
- Formation des bénévoles ;
- Mise en lien entre l'offre et la demande d'emploi à travers des "Points Emplois".

Pour des projets de territoires participatif dans les zones rurales

La FCSF, dans le cadre de sa contribution aux Assises des Territoires Ruraux, défend sa conception des *projets de territoires participatifs* dans les zones rurales, reposant sur :

- Une connaissance partagée du territoire, des ressources, des potentialités, des problématiques rencontrées et des acteurs y intervenant ;
- La reconnaissance des potentialités des habitants comme acteurs du territoire, en créant les conditions de leur participation à la dynamique du territoire et à la définition de véritables projets de territoire, répondant à leurs besoins exprimés et entendus par des méthodes participatives.

Tous ces points fondent, pour la FCSF et l'ensemble des centres sociaux ruraux qu'elle fédère, les bases de véritables projets sociaux de territoire portés par les habitants, sources du dynamisme de nos territoires et du mieux vivre ensemble, conformément aux valeurs de la Charte des centres sociaux et socioculturels : dignité humaine, solidarité et démocratie.

Plus d'informations :

Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF)

10, rue Montcalm - BP 379 - 75869 Paris Cedex 18

01 53 09 96 16 - fax : 01 53 09 96 00

fcsf@centres-sociaux.asso.fr

Site web <http://www.centres-sociaux.asso.fr>